

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE-MISSION D'ARTISTES « les habitants passagers »

DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DES ARTS PLASTIQUES SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN DANS LE CADRE DE LA DYNAMIQUE « ARTS DE JARDINS EN SOL MINEUR »

1. CADRE ET CONTEXTE

Du temps de l'exploitation charbonnière, les jardins des logements miniers servaient de potagers pour l'alimentation et d'espaces de détente pour les mineurs après leur travail au fond. Leur entretien constituait un « loisir hygiénique » encouragé par les compagnies minières afin de contrôler le temps libre des ouvriers et la vie de la cité. Ces jardins existent toujours aujourd'hui mais sont peu investis par les habitants.

Dans le cadre de l'opération « Arts de jardins en sol mineur », la CALL, via son dispositif Pays d'art et d'histoire, a l'ambition de mettre en œuvre, au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant de développer le lien social, l'attractivité du territoire et le tourisme. Le projet touche à la fois à l'agriculture, à la santé, à l'insertion, au patrimoine, à l'art, à la culture, à l'écologie, au cadre de vie, aux relations de voisinages etc.

Intitulée « **les habitants passagers** », la résidence mission constitue une des premières actions mises en œuvre afin de sensibiliser les habitants et d'enclencher une dynamique d'appropriation collective autour des jardins.

Elle est pilotée dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire par la CALL avec ses partenaires réunis au sein d'un comité de pilotage : Mission Bassin Minier, Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, Ville de Lens, Ville de Sains-en-Gohelle, Maisons et cités, SIA Habitat, Culture Commune, Euralens, Louvre-Lens, Education Nationale, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Association Porte Mine.

2. LA RESIDENCE MISSION

Elle repose sur la disponibilité **d'un duo d'artistes ou d'un collectif relevant des domaines du paysage et des arts plastiques** positionnés de manière centrale sur quatre cités minières des communes de Lens et Sains-en-Gohelle pendant 6 mois afin qu'ils puissent partager leurs univers artistiques, leurs savoirs et leurs expériences avec les habitants et investir avec eux la problématique des jardins.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit, outre de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire, de s'engager dans une démarche d'expérimentations aux côtés des partenaires du projet pour contribuer à révéler les jardins ainsi que leurs potentialités aux habitants des cités minières concernées par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations donneront lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants et visibles depuis l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

Cette dynamique collective de réappropriation des jardins bénéficiera également d'approches croisées ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation articulant les interventions artistiques et celles de professionnels du patrimoine et du cadre de vie.

A ce titre, le Pah et la scène nationale Culture Commune s'impliqueront fortement aux côtés des artistes en résidence.

Plus largement, elle croisera les pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la dynamique « Arts de jardin en sol mineur » (professionnels de l'environnement, du numérique, paysagistes, cuisiniers etc.) dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle patrimoniale.

Pour en savoir plus sur ce qu'est une résidence mission voir annexe n°1.

3. ENJEUX ET OBJECTIFS

- permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du périmètre défini de bénéficier dans leurs temps d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs ou de scolarité d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active avec les artistes et contribuer ainsi par la rencontre avec ceux-ci, leurs univers de travail, leurs regards portés sur le territoire à les sensibiliser au rôle positif que peuvent jouer les jardins dans leur cadre de vie. La présence des artistes permettra de développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible.
- participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre aux côtés des enseignants et des professionnels mobilisés d'une médiation sur la place des jardins qui s'appuiera sur le savoir-faire du Pays d'art et d'histoire en partenariat avec les acteurs artistiques et culturels ainsi que le monde associatif déjà en action sur le territoire.
- si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité des artistes et sur leur mobilité sur le périmètre retenu, c'est pour qu'ils (elles) puissent expérimenter artistiquement avec la collaboration du plus grand nombre d'acteurs impliqués.
- la résidence-mission ambitionne d'aborder les jardins dans leurs dimensions d'espaces publics et non publics dans le cadre d'une approche centrée sur la qualité du cadre de vie. L'idée est de partir des habitants dans leur diversité, en tenant compte de leurs difficultés, de leurs besoins et de leurs envies, pour positionner les jardins comme un potentiel à (ré)-investir.

- les artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourront mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :
 - o exprimer leurs souvenirs, leurs ressentis et leurs aspirations sur les espaces de jardins
 - o identifier et révéler les potentialités de ces espaces (jardins pépites existants ou en devenir)
 - o créer/transformer pour les valoriser

Nota :

- Dans la rencontre avec le jeune public, les artistes-résidents sont invités à travailler autant avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes.
- La résidence-mission ne vise pas à répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

4. PERIMETRE :

La résidence se déroulera sur 4 cités minières de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin réparties sur deux communes et totalisant environ 7 000 habitants.

Les cités 9, des Provinces et du 12-14 à Lens :

Réédifiées par la Société des Mines de Lens après les destructions de la Grande Guerre dans les années 1920, elles offrent des qualités urbaines, architecturales et paysagères particulièrement significatives au cœur d'un ensemble de paysage minier exceptionnel reconnu au travers de l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 en tant que paysage culturel évolutif vivant. Leur évolution s'inscrit par conséquent dans une démarche de préservation des qualités qui font leur intégrité et leur authenticité.

Gérées par les bailleurs sociaux « Maisons et Cités » et « SIA Habitat », ces cités accueillent un peu plus de 5 000 habitants. Si elles hébergent encore des ayants droit âgés (mineurs et veuves de mineurs) elles font l'objet d'un renouvellement de leur population avec des populations de locataires plus jeunes mais fortement impactés par les difficultés économiques et sociales et bien souvent sans liens avec le passé minier du territoire.

Elles sont donc aujourd'hui au cœur d'enjeux importants (patrimoine, développement durable, modes d'habiter, précarité énergétique, paupérisation, relations de voisinage, santé etc.) et de programmes de réhabilitation pour répondre aux enjeux urbains, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui.

Situées à Lens à proximité du musée du Louvre-Lens et de la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle, lieu d'implantation de la scène nationale Culture Commune, elles sont également au cœur d'un vaste projet d'aménagement du territoire. Au travers de friches minières transformées en parcs, de cavaliers miniers reconvertis en liaisons douces et de valorisation de la trame urbaine de qualité constituée par les cités minières et leurs jardins, ces aménagements confortent le passage d'un « archipel noir à un archipel vert ». Réalisés dans le cadre d'Euralens (association créée par les collectivités et les acteurs économiques pour développer une nouvelle attractivité et prolonger les

effets positifs de l'implantation du Louvre-Lens sur le territoire), ils contribuent à améliorer la qualité du cadre de vie et à répondre à divers enjeux sociétaux.

- La cité 9 (480 logements, environ 1 300 habitants) est en Quartier Politique de la Ville. L'îlot Parmentier, une partie de cette cité située face au Louvre-Lens, fait l'objet d'un projet innovant : réhabilitation d'un rang de logements miniers en hôtel 4 étoiles et transformation du cœur d'îlot en écoquartier, porteur des ambitions de la Troisième Révolution Industrielle.
- La cité des Provinces (580 logements, environ 1500 habitants) fait actuellement l'objet d'une importante opération de réhabilitation qui s'accompagne d'un renouvellement de sa population.
- La cité du 12-14 (environ 2500 habitants) est identifiée comme quartier d'intérêt national dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Elle fait l'objet d'importantes transformations et est directement concernée par l'implantation en proximité immédiate du futur hôpital de Lens qui doit voir le jour en 2020.

La cité 10 à Sains-en-Gohelle

Réédifiée en 1920, cette cité pavillonnaire de la Compagnie des Mines de Béthune compte près de 680 logements.

Ses qualités lui ont valu d'être intégrée au périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial.

Gérée par le bailleur Maisons et Cités, elle est en Quartier Politique de la Ville et accueille environ 1600 habitants.

Bien que n'étant pas impactée par certaines dynamiques propres à la centralité, la cité 10 n'en est pas moins concernée par les problématiques liées à la préservation du patrimoine et aux transformations du cadre de vie en lien avec les enjeux urbains, sociaux et environnementaux contemporains.

En parfaite cohérence avec la dynamique « Arts de jardins », la commune de Sains-en-Gohelle y a implanté en 2015 un verger citoyen sur un espace de 400 m².

5. PARTENAIRES ET POINTS D'APPUI

Dans le cadre de sa mission, l'artiste pourra s'appuyer sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à travers notamment le dispositif Pays d'art et d'histoire, Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais ainsi que l'ensemble des membres du comité de pilotage précité.

Outre les conseils de quartiers/conseils citoyens, plusieurs établissements, équipements culturels et acteurs ressources implantés sur ou en proximité immédiate du périmètre défini sont susceptibles d'être impliqués dans l'action comme lieux potentiels de diffusion et de rencontre ou appuis locaux à la construction des gestes artistiques.

Ils sont repris ci-après de manière non-exhaustive par cité en sachant que leur action peut naturellement concerner un secteur plus large.

Cité 9 :

- Musée du Louvre-Lens
- L'asso du 9
- Louvre-Lens Vallée (Pôle Numérique Culturel)
- Maison des Projets
- Résidence d'artiste François-Pinault (cité 9)
- Ecoles maternelle et primaire Marie Curie
- Médiathèque Robert Cousin à Lens

Cité des Provinces :

- Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais et la Maison des artistes et des citoyens
- Association Cartoon's
- Collège Jean Jaurès
- Ecoles maternelle et primaire Louis Pasteur
- Maison des Jeunes F. Buisson
- IUT de Lens
- Lycée professionnel Robespierre
- Centre de formation des apprentis d'Auteuil à Loos-en-Gohelle
- CPIE Chaîne des Terrils
- Centre de Ressource du développement durable (CERDD)

Cité du 12-14 :

- Ancienne maison d'ingénieur (Projet Autre Part porté par Les associations Porte Mine et lesANGES Gardins)
- Ecoles maternelle et primaire Jean Macé
- Collège Jean Zay
- Lycée Béhal
- Espace Public Numérique (EPN) de l'école Jean Macé

Cité 10 :

- Eglise Saint-Marguerite (espace culturel)
- CAJ de Sains-en-Gohelle
- Ecole maternelle Jeannette Prin
- Ecole primaire Henri Barbusse
- Collège Jean Rostand
- Association Sains nature
- Espace Public Numérique (EPN) de l'école Barbusse
- Eden 62

6. MISE EN ŒUVRE**1) Méthodologie de la résidence-mission :**

Une première phase, sous forme d'une quinzaine d'immersion prévue début mai 2017, est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels

des collectivités, responsables d'associations ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part des artistes.

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner le jeune public et les habitants.

Une seconde phase, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence (juin à novembre) et au cours de laquelle les artistes en résidence et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du hors scolaire ainsi que l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants, des jeunes et des habitants.

Ancrés sur la problématique des jardins, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent toujours très simples. Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, **les gestes artistiques peuvent naturellement au regard de l'objet de la résidence s'envisager dans les jardins et l'espace public** ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié aux artistes-résidents et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour donner de la lisibilité à la résidence-mission et à la dynamique « Arts de jardins » :

- du mercredi 17 mai au dimanche 21 mai : Fête de la nature ; Parcours Porte-Mine /Lens nature ; Salon du printemps à Sains-en-Gohelle
- vendredi 19 mai : Fête des voisins
- samedi 20 mai : Nuit des musées
- 2, 3 et 4 juin 2017 : RDV aux jardins
- 17-18 juin : La Constellation Imaginaire – Temps fort dans l'espace public cité des Provinces
- du 30 juin au 16 juillet : Le Bassin minier fête le patrimoine mondial
- 16-17 septembre : Journées européennes du patrimoine
- 24 septembre : fête paysanne sur la Base 11/19
- Semaine de l'arbre au mois de novembre

2) Pilotage et accompagnement de la résidence-mission

C'est la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) qui est l'opératrice de la résidence-mission en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires.

La CALL rémunère l'artiste-résident. Via son service Pays d'art et d'histoire, elle assure également :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission
- l'accompagnement des artistes résidents en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail
- la dynamique de médiation patrimoniale

Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, sera également fortement engagée sur la dynamique de médiation en mobilisant artistes et professionnels de champs divers.

Auprès du public scolaire et dans le cadre de leurs missions, les établissements scolaires, pour leur part :

- s'engagent à accompagner les équipes enseignantes dans la dynamique du projet conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature ;
- contribuent, dans la mesure des moyens dont ils peuvent disposer, à l'achat de petits matériels et fongibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques ;
- prévoient un temps d'échanges permettant aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet arts de jardins.

Une information similaire est effectuée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme de la résidence-mission.

Les Villes de Lens et de Sains-en-Gohelle sont les relais de proximité du projet. Elles assument un soutien en termes de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique.

Par ailleurs, le bailleur Maisons & Cités et la Ville de Sains-en-Gohelle contribuent à la prise en charge de l'hébergement de l'artiste. Les artistes-résidents disposeront de quoi préparer leurs repas sur leur(s) lieu(x) d'hébergement.

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler les jardins et leurs potentialités auprès des habitants des cités minières concernées.

3) Communication autour de la résidence-mission

Nul habitant du périmètre concerné n'étant censé ignorer la présence des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population.

Seront donc mobilisés les différents canaux et supports traditionnels mais il peut être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents.

Une information générale à destination de la population des cités concernées sera mise en place par la Ville de Lens, la Ville de Sains-en-Gohelle et les bailleurs.

7. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

La durée de la résidence est de 4 mois ETP de mai à novembre 2017 à raison de 2 à 3 jours par semaine en moyenne.

8. CONDITIONS FINANCIERES

Les artistes-résidents bénéficient d'une rémunération globale (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que, lorsque concerné, les droits d'auteurs) de 33 500 euros **pour l'ensemble des artistes et l'intégralité de la période de résidence.**

Cette rémunération recouvre les temps de présence exclusive avec leurs interventions diverses auprès des différents publics, leurs déplacements (les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs déplacements sur le périmètre de la résidence), leurs co-élaborations et restitutions de gestes artistiques.

C'est la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui prend en charge le coût de cette rémunération.

9. CADRE JURIDIQUE

Un contrat spécifiant les engagements de l'artiste et ceux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est signé avant le début de la résidence.

Une convention de partenariat spécifiant les engagements des autres partenaires y sera annexée.

10. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

1) Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).

2) Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

3) Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission *.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat et ses productions/oeuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques*.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des

pistes que les artistes-candidats envisagent de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner les artistes ou le collectif retenu pendant la seconde quinzaine du mois de mars.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser **au plus tard le 15 mars 2017** par envoi électronique avec comme sujet :

« Les habitants passagers - Arts de jardins en sol mineur – »
suivi du nom de l'artiste candidat(e)
à l'adresse suivante : YCussey@agglo-lenslievin.fr

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'une édition, dvd ou cd pour les oeuvres ou documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- A l'attention de M. Yann Cussey -
21 rue Marcel Sembat BP 65 – F – 62302 LENS CEDEX

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

Le comité de pilotage sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste début avril 2017.

Pour en savoir plus sur le Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la dynamique « Arts de jardins en sol mineur », les partenaires et le périmètre de la résidence-mission :

http://www.communaupole-lenslievin.fr/index.php?alias=appel_a_candidature

CONTACTS

Yann Cussey

Chargé de l'animation et du développement

du Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

YCussey@agglo-lenslievin.fr

Tél : 03 91 84 22 92

Paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr



En partenariat avec :



archiae



ANNEXE 1

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Fondamentaux

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'oeuvre ni enjeu de production conséquente. Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle. Se déployant presque toujours à l'échelle d'un territoire – le territoire de référence dans les Hauts de France étant l'intercommunalité – la résidence-mission privilégie l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (**P.E.A.C.**) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Elle repose, pour l'essentiel

– sur un principe de pleine et exclusive disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, consécutifs de préférence. Celui-ci, positionné, en cette forme d'action artistique, de manière centrale, est invité à donner à voir, à comprendre, à ressentir, à vivre même, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en oeuvre ;

– sur la présence d'un ensemble conséquent d'oeuvres de l'artiste-résident choisies par ses soins, parmi celles qui sont déjà réalisées et disponibles, pour être représentatives de sa démarche. Cet ensemble permet de mener un intense travail de diffusion prenant le plus possible en compte l'entièreté des communes de l'intercommunalité comme l'entièreté de ses jeunes habitants ;

– sur une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire intercommunal d'accueil et d'action et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;

– sur une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ; ainsi, à ce propos, ...

... l'artiste est choisi, dans la presque totalité des cas, à l'issue d'un appel à candidatures lancé à échelle internationale, par un jury représentatif de l'ensemble de ces acteurs locaux (professionnels de la culture, de l'éducation et de l'éducatif) et de leurs partenaires. Dans de nombreux cas, ce jury fait précéder son propre travail d'une large consultation, des différentes forces vives du territoire, dont il tient particulièrement compte.

Selon la taille du territoire et son nombre d'habitants, notamment de jeunes habitants, il peut se déployer plusieurs résidences-mission, en simultané, surtout dans le cadre d'un C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S. Celles-ci peuvent concerner un même domaine d'expression artistique ou au contraire en concerner de très différents, rassemblés autour d'une thématique générale ou pas. C'est là encore, la concertation préalable avec les différents acteurs locaux qui préside à ces choix.

Un travail important d'information précise et de mobilisation est mené, en amont de la période de résidence, auprès des nombreux professionnels qui sont en charge ou en responsabilité de la jeunesse sur le territoire : enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs, formateurs, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc. Ces professionnels, dotés entre autres compétences d'une appréciable aptitude à la démultiplication et au partage, sont tous appelés à avoir une relation privilégiée avec l'artiste.

Parmi les nombreux outils possibles facilitant l'information et la mobilisation, il en est un qui est récurrent. Il s'agit de ce que l'on appelle en région Hauts-de-France / académie de Lille la *27e heure artistique*. Celle-ci prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires. Déclenchée et placée sous l'autorité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et préparée conjointement par l'artiste et un conseiller pédagogique ou un enseignant, elle permet à un ensemble très conséquent d'enseignants du premier degré, si ce n'est tous, de faire connaissance, de manière approfondie, avec l'artiste-résident et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une intervention de nature artistique très représentative de sa démarche. Elle laisse une part importante à l'échange.

Désormais largement ouverte aux enseignants du second degré et à tous les autres professionnels en lien avec la jeunesse, en hors temps scolaire notamment, cette animation d'une durée de trois heures contribue de manière décisive à l'implication d'équipes d'enseignants ou d'autres professionnels dans la dynamique de la résidence-mission et, au-delà bien sûr, dans celle, globale, du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S. Dans le cas où plusieurs résidences-mission se mènent en simultané sur le territoire d'action, il est idéalement recherché la faisabilité d'organisation d'une *27e heure artistique* par artiste.

– sur un important plan de communication et de valorisation générales. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci, dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

Très concrètement, la résidence-mission comporte deux axes principaux :

- celui de la diffusion intensive articulée à la médiation renouvelée et démultipliée,
- celui de la création conjointe de gestes artistiques.

La diffusion intensive articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociaux, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux,

d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son oeuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Cette disposition contribue à garantir, pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs, une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des oeuvres.

Toutefois, afin d'illustrer au mieux la chose, à la lumière de l'expérience acquise au cours de ces désormais huit années de pratique intensive de la résidence-mission, initialement en Nord Pas-de-Calais puis désormais en Hauts-de-France, il se distingue de plus en plus nettement deux types de diffusion. Ces deux types de diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, se déploient tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent très bien s'envisager aussi dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et peuvent tout aussi bien se poursuivre à son issue.

– *Le premier type de diffusion consiste...*

... pour un artiste du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la rue, cirque, conte/oralité, etc.) en une présentation, en lieux culturels et surtout en lieux non dédiés, tels qu'évoqués plus haut, d'un ensemble conséquent de petites formes reposant sur la personne du résident et validées par ses soins, sans apport lourd de technologies ou d'éléments scénographiques. Il peut s'agir tout aussi bien de lectures, de performances, de solos spécifiquement créés pour l'occasion ou pas, de montages de textes ou de séquences issus de spectacles, de conférences théâtralisées ou dansées, d'actions participatives se déroulant selon des consignes élaborées et énoncées par le seul artiste-résident, etc. La présentation des éventuels éléments documentaires évoqués plus haut prend également place dans ce premier type de diffusion.

– pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia en une présentation, en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'oeuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer en chaque lieu choisi le mode de monstration qui lui semble approprié. En cas d'impossibilité de pouvoir le proposer personnellement partout (en raison par exemple de l'étendue d'un territoire d'action), chaque proposition établie, par d'autres personnes donc, est soumise à sa validation. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter dans le cadre de ce premier type de diffusion des éléments documentaires, selon un mode présentation qu'il propose ou valide.

– pour un auteur en un ensemble diversifié d'interventions littéraires : lectures et performances par ses soins comme par le biais d'autres personnes selon des protocoles proposés ou validés par lui-même, textes-affiches, textes projetés, textes enregistrés, textes diffusés par le biais des nouvelles technologies ou des médias, rencontres avec des cercles de lecteurs, etc. En tous cas, il est toujours recherché par les partenaires et par la coordination, en amont de la résidence, une adhésion forte de tous les équipements de la lecture publique du territoire d'action, afin que puissent être acquises par ceux-ci les productions de l'auteur et que puissent y être organisées toutes sortes de mises en évidence de cette somme (displays, expositions, parcours, etc ...). Un lien est également recherché systématiquement avec la bibliothèque départementale de prêt. Il l'est aussi avec les autres équipements culturels non liés directement à l'écriture.

Ce type de diffusion que l'on qualifie de légère, mais qui ne l'est pas tout à fait dans la mesure où elle est attendue comme devant être foisonnante, fait partie intégrante de la mission de l'artiste. La liste des possibles est ici aussi longue que variée, très liée, en tous cas, au désir d'expérimentation en la matière, de l'artiste-résident.

Elle est aussi un prétexte à engager dans la dynamique propre à la résidence-mission un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission, en étant associées à l'élaboration de modes et processus renouvelés de médiation entre les oeuvres présentées et des publics dont elles sont proches par l'exercice de leur profession (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé, etc.). Il peut s'agir aussi de bénévoles, usagers ou militants d'associations par exemple.

Il peut s'agir aussi, et c'est l'un des attendus les plus forts de cet axe de la résidence-mission, des enfants, adolescents et jeunes, des élèves eux-mêmes. Ce sont les professionnels qui les accompagnent dans leurs différents temps, initiés et formés eux-mêmes donc, qui sont les plus en mesure de les inviter à faire acte de médiation à leur tour en direction, par exemple, de leurs camarades, de leurs familles et entourages, d'autres parties de la population (opérations intergénérationnelles, en faveur de publics empêchés, etc.).

L'objectif est de construire avec toutes ces personnes, à l'écoute de leur connaissance autorisée autant que sensible d'un milieu professionnel, d'un réseau, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'un type de situation, etc. des manières inventives de favoriser une proximité et, au-delà, une familiarité entre les habitants du territoire, les jeunes habitants en particulier, et l'oeuvre déjà à l'actif de l'artiste. D'en favoriser ainsi l'appropriation collective, de manière dés-intimidante autant que (pourquoi pas si compatible avec cette oeuvre en question) décomplexée et joyeuse.

Ce cercle de médiateurs à constituer et à fédérer autour de l'artiste est l'élément de la résidence-mission qui, sans nul doute, donne à sa diffusion l'ampleur qu'on lui reconnaît souvent et qui est, il est vrai, assez inhabituelle. Il illustre bien l'esprit propre à la résidence-mission, à savoir la mobilisation du plus grand nombre possible de volontaires prêts à contribuer à la démultiplication des effets de la présence du résident et de son oeuvre. L'artiste et l'équipe de coordination prenant bien en compte, de leur côté, les différents degrés d'implication possible des uns et des autres et s'enrichissant de la diversité de leurs regards et de leurs suggestions d'une approche renouvelée du travail de l'artiste.

- Le second type de diffusion...

... est certainement plus « classique » mais donne à voir et à ressentir, de manière plus puissante, le travail de création de l'artiste.

Il s'agit ici pour un artiste du spectacle vivant de la présentation de certaines des grandes formes qu'il a déjà réalisées et qui sont disponibles à la diffusion. Mobilisant une présence d'artistes interprètes et de techniciens artistiques, ces spectacles, concerts ou déploiements d'envergure dans l'espace public ne peuvent s'envisager qu'avec le soutien fort des institutions et structures culturelles professionnelles du spectacle vivant et de la musique implantées sur le territoire d'action.

Pour un artiste des arts plastiques et visuels, du design, de la mode, de l'architecture et du paysage, du cinéma et de l'audiovisuel ou du multimédia, mais aussi pour un auteur, il s'agit de présentations de grande envergure comme, par exemple, une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une oeuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc. Là aussi, ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc. implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

Ce type de diffusion plus lourde implique très clairement que la dynamique locale qui s'organise à l'occasion d'une résidence-mission, associant systématiquement les institutions et les structures culturelles, gagne à s'engager le plus en amont possible de l'arrivée de l'artiste. Déjà, un très gros effort a été fait, depuis plusieurs années, afin de faire coïncider le calendrier propre à la mise en oeuvre de la résidence-mission et celui correspondant à la programmation de la saison des structures culturelles, dans leur grande diversité. Ceci permet à celles de ces structures désireuses de s'associer de manière plus significative encore à cette action fédératrice d'offrir une plus grande ampleur encore à la diffusion de l'oeuvre de l'artiste-résident (achat de représentations, programmation/production d'expositions temporaires, etc.).

Dans le cas où le territoire d'action ne compte pas de structures culturelles de diffusion du spectacle vivant ou de la musique ou des arts plastiques, etc., il peut être envisagé par les partenaires de la résidence-mission, ou par l'un ou l'autre d'entre eux, s'ils sont habilités à le faire, de prendre en charge, financièrement et techniquement un certain nombre de ces diffusions d'envergure.

Ce second type de diffusion ne peut toutefois toujours être garanti à l'artiste. Il est, en tous cas, toujours très activement recherché par les partenaires et l'équipe de coordination de la résidence-mission. Les approches et négociations que cela implique sont toujours menées en lien avec l'artiste et il est veillé à ce que les résultats de celles-ci lui soient communiqués le plus tôt possible avant le début de sa résidence afin de lui permettre de s'organiser en conséquence.

La création conjointe de gestes artistiques

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique. Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission, très suggéré d'ailleurs par la communauté artistique, est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont d'ores et déjà proposées à cette fin, sur bon nombre de territoires de la région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un *geste artistique* ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc ou mieux encore à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action à teneur délibérément artistique donc complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce *geste artistique* est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent (si ce n'est l'effectif complet, du moins le plus important possible) plutôt que la classe ou le micro-groupe. Il n'est pas rare qu'un *geste artistique* se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes co-réalisatrices.

Un *geste artistique* peut, selon les cas, :

- être participatif (impliquant dans son déroulement des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas (n'impliquant dans son déroulement que l'artiste et/ou l'équipe co-réalisatrice) ;
- être spectaculaire ou, au contraire, modeste ;

- jouer de l'effet de surprise (non annoncé aux enfants, adolescents, jeunes adultes ou tout autre public) ou, au contraire, être très annoncé, préparé à vue (en y impliquant ces publics ou pas) ;
 - être diffusé en direct, face à un public donc, ou à distance ;
- etc.

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. Les *gestes artistiques* et leurs propos sont aussi variés et singuliers que le sont bien sûr les co-réalisateurs.

La consultation, sur le site **P(art)AGER**, des différents sites ou blogs ou d'objets artistiques de valorisation nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Hauts-de-France en atteste particulièrement.

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes que l'artiste est appelé à rencontrer durant son séjour avec à chaque fois pour perspective la construction d'un de ces gestes. Il peut arriver, même si le cas est rare, qu'une rencontre ne débouche pas sur une de ces réalisations concrètes. Cela n'est pas à considérer comme un échec mais comme une rencontre inter-professionnelle, approfondie et privilégiée, permettant alors, au moins, aux deux parties de définir une autre forme d'implication de l'équipe et de l'établissement ou des établissements qu'ils représentent. Comme, par exemple, l'organisation d'un temps de diffusion de l'une ou de plusieurs des oeuvres de l'artiste et/ou un engagement dans une action de médiation autour de celles-ci et en faveur de leurs publics de référence.

Dans le cas de résidences-mission prévues pour l'accueil de compagnies ou de collectifs artistiques dans leur entièreté, ou du moins sur la base d'un effectif d'artistes conséquents, le nombre de rencontres susceptibles d'aboutir à la création conjointe d'un geste artistique est plus important : il est d'une quarantaine.

Les différentes équipes désireuses de s'engager dans cet axe de la résidence-mission se manifestent de manière très simple. Elles le font après avoir pris connaissance du travail de l'artiste, soit à la suite d'une *27e heure artistique* ou d'une autre présentation organisée en amont de sa venue, soit à la suite de la consultation de son dossier artistique ou de tout autre document de présentation élaboré par la coordination du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S.

Chaque équipe constituée lance alors en direction de l'artiste-résident une invitation (par téléphone, par courriel, par carte postale, etc.) à venir la rencontrer, sur son ou ses lieux d'activité professionnelle. Le principe de résidence-mission n'impliquant, de la part de l'équipe, aucune démarche administrative particulière ni de rédaction préalable de pré-projet ou de projet. Il est particulièrement insisté sur ce point, car telle a été la demande insistante des différents acteurs de l'éducation artistique – notamment les responsables académiques et locaux de l'Éducation nationale – lors de l'élaboration de la forme résidence-mission. Tout au plus, l'équipe peut, au moment de son invitation, évoquer une piste de collaboration artistique lui apparaissant pertinente et possible, celle-ci ne restant qu'une première hypothèse.

Ce ou ces temps de rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif, pour l'artiste du moins. Ils peuvent même être, déjà, prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de ce dernier. C'est lors de ce ou de ces moments que les membres de l'équipe sont surtout invités à évoquer leur quotidien professionnel. Ils évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'oeuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont ils ont la

responsabilité. Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'envisager, puis à se définir plus précisément, le geste artistique. Celui qui pourrait particulièrement faire sens en ce contexte qu'ils ont pris soin de présenter. Celui qui pourrait permettre à chaque jeune une identification, même partielle, de ce que peut générer la présence d'un artiste, la présence de cet artiste-résident précis, d'avoir une perception sensible de ce qui l'anime, de ce qu'il porte et apporte.

Selon les cas et les manières de voir les choses, propres à chaque artiste, la construction du geste peut nécessiter d'autres rencontres et séances de travail conjoint ou au contraire s'élaborer à distance. Il arrive assez régulièrement que le geste artistique se conçoive intégralement lors de la première et donc unique rencontre. Il est à noter également que le geste artistique ne requiert pas forcément la présence physique de l'artiste lors de son déploiement. Les invitations honorées par l'artiste le sont, selon les choix opérés par la coordination du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S., soit toutes au cours du tout début du séjour de l'artiste, au cours des premières semaines, soit plus réparties tout au long de la résidence permettant ainsi un temps beaucoup plus réduit entre la phase de création conjointe du geste artistique et le moment de sa présentation/restitution.